

La Tour du Pin, le 23 juin 2021



N/Réf. : AD -S 2021 -  
SPANC- LCT297  
Affaire suivie par : Charlotte BIGAUT  
Service Eau et assainissement  
☎ 04 74 97 24 92 – ✉ [SPANC@valsdu-dauphine.fr](mailto:SPANC@valsdu-dauphine.fr)

*Objet : Compte rendu de votre installation d'assainissement non collectif*

Monsieur,

Un agent du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est venu chez vous afin de vérifier le fonctionnement de votre installation d'assainissement non collectif.  
Ce contrôle est rendu obligatoire par la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 renforcée par la LEMA du 30 décembre 2006.

Je vous remercie de l'accueil que vous avez su lui réserver et vous trouverez, joint à ce courrier, le compte rendu de la visite.

Conformément à la loi Grenelle II ou loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, et en cas de vente immobilière, le vendeur devra présenter un rapport de contrôle de moins de 3 ans et, en cas de non-conformité l'acquéreur devra avoir réalisé ses travaux de mise en conformité dans un délai d'un an à compter de la vente.

Suite aux différents éléments recensés lors de cette visite, un avis « **Conforme avec recommandations** » a donc été attribué à votre installation.

Vous trouverez dans le compte rendu les commentaires qui ont motivé cet avis ainsi que les préconisations techniques à mettre en application en vue de notre prochaine visite.

Avant de réaliser tous travaux, le propriétaire devra obligatoirement fournir une étude de sol dans le cas de la réhabilitation de son installation (cf. Art 16 du Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le SPANC de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné.

Veillez accepter, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation de la Présidente,

Responsable du service « Assainissement et études »  
Alexandre DOMINGO



**DIAGNOSTIC DE BON FONCTIONNEMENT FO4 : CONTROLE DE L'INSTALLATION  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE**

**Informations générales**

Dossier numéro : LCT297

<b>Propriétaire</b>	
<b>Date du contrôle</b>	21/06/2021
<b>Référence cadastrale</b>	AE 0017

<b>Habitation</b>	Commune	38110 LA CHAPELLE DE LA TOUR			
	Adresse	75	ROUTE DES AYES		
		Bât.	Appart	Esc.	Et.
	Propriétaire depuis le		Date de fin		
<b>Occupant de l'immeuble</b> <i>(si différent du propriétaire)</i>	Civilité, Nom, prénom	Monsieur RUSSO Maxime			
	Téléphone(s)				
	Fax		Mail		
	Remarque				

## Caractéristiques de l'habitation

Année de construction du logement :	Type : Location	Consommation d'eau annuelle :	m <sup>3</sup>
Date de réalisation de la filière ANC : 2008			
Nombre de Chambres : 4 Nombre de pièce(s) principale(s) : 5	Nombre d'occupants : Nombre Equivalent Habitant : 5		
Dérogation ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Date de fin de dérogation :		
Type de zonage	Zone de prévention des risques		

## Modifications depuis le dernier contrôle

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune modification <input checked="" type="checkbox"/></li> <li>• <b>Modification(s) constatée(s) de la filière ?</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Améliorations apportées</li> <li>Précisions :</li> <li><input type="checkbox"/> Modification(s) nuisant au bon fonctionnement et aux performances de la filière (by-pass, transformation de certains équipements,...)</li> <li>Précisions :</li> </ul> </li> <li>• <b>Modification de la taille et/ou de la destination de l'immeuble ?</b> Précisions :</li> <li>• <b>Modification de l'aménagement du terrain ?</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Construction(s) à proximité</li> <li><input type="checkbox"/> Etanchement partiel ou total des installations</li> <li><input type="checkbox"/> Aménagement d'allée(s) ou de passage sur ou à proximité de la filière</li> <li><input type="checkbox"/> Plantation(s) sur ou à proximité de l'épandage</li> <li><input type="checkbox"/> Autres, précisions :</li> </ul> </li> </ul>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON  <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON  <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
---	---

## Caractéristiques de l'installation

Eléments composant l'installation	Filières agréées
<b>Filières traditionnelles</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Prétraitement <input checked="" type="checkbox"/> Traitement	<input type="checkbox"/> Filtre compact <input type="checkbox"/> Microstation <input type="checkbox"/> Filtre planté
<input type="checkbox"/> Regard de collecte <input type="checkbox"/> Regard de visite <input type="checkbox"/> Toilette sèche <input type="checkbox"/> Poste de relevage	
Présence de rejet d'effluents (en sous-sol ou en milieu superficiel) : <input checked="" type="checkbox"/>	
Commentaires généraux :	

<b>Description de l'évacuation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Destination des eaux pluviales : Infiltration sur la parcelle <ul style="list-style-type: none"> <li>o Commentaires :</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Origine des effluents : Eaux Ménagères + Eaux Vannes <ul style="list-style-type: none"> <li>o Commentaires :</li> </ul> </li> </ul>	

<b>La collecte des eaux usées</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eaux usées et eaux pluviales collectées séparément ?</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'écoulement se fait-il correctement ?</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'odeurs ? <ul style="list-style-type: none"> <li>o Si oui, citer leur localisation :</li> </ul> </li> </ul>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'un syphon disconnecteur ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?

## Le prétraitement

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Type de prétraitement</b> : Fosse toutes eaux avec préfiltre m<sup>3</sup></li> <li>• <b>Matériau</b> : Polyéthylène</li> <li>• Le dimensionnement est-il adapté ?</li> <li>• <b>Equipement(s) de prétraitement existant(s)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Bac à graisse</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Préfiltre</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Ventilation(s)</li> <li><input type="checkbox"/> Vidanges effectuées</li> </ul> </li> </ul>	<b>volume : 3</b>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Type d'eaux usées collectées</b> : Eaux vannes et ménagères</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le regard du prétraitement est-il affleurant ?</li> </ul>		<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ouvrage est-il accessible ?</li> </ul>		<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le tampon est-il accessible ?</li> </ul>		<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le tampon est-il verrouillé ? <ul style="list-style-type: none"> <li>o Si oui, préciser :</li> </ul> </li> </ul>		<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradation(s) constatée(s) ? (affaissement, fissure, déformation, corrosion...).</li> <li>Si oui, préciser :</li> <li>• Etat de corrosion :</li> </ul>		<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'odeurs ?</li> </ul>		<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitement se fait-il correctement ?</li> </ul>		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si présence d'une fosse, la hauteur de boues est elle supérieure à la moitié de la hauteur de la fosse ?</li> </ul>		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'accumulation des boues ? %</li> </ul>		
<b>Commentaires sur le prétraitement</b> : Pas d'accès sur le regard d'entrée de la fosse : celui-ci est à découvrir pour les vidanges		

<b>Préfiltre :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tampon du préfiltre accessible ?</li> <li>• Préfiltre indépendant de la fosse : dégradations constatées ? Si oui, préciser :</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préfiltre à matériau filtrant : présence du matériau de remplissage adapté ?</li> <li>• Type de matériau de remplissage :</li> <li>• Colmatage ?</li> <li>• Ecoulement au sein du préfiltre correct ?</li> <li>• Présence d'odeurs ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<b>Commentaires sur le préfiltre</b> :	

<b>Ventilation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Type de ventilation ? ventilation primaire</li> <li>Fonctionnement correct de la ventilation ? <ul style="list-style-type: none"> <li>Si non, préciser :</li> </ul> </li> </ul>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diamètre de la ventilation : 100 mm</li> <li>Remontée au faitage ?</li> <li>Dépassement de 40 cm au-dessus du faitage ?</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Commentaires sur la ventilation : Ventilation secondaire à créer	

## Filière de traitement

<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Type de traitement</b> : Tranchées d'épandage</li> <li>surface :            m<sup>2</sup>            Longueur : 14 m (ml)            Largeur : 3 m</li> <li>Présence de : <ul style="list-style-type: none"> <li>Regard de répartition : <input checked="" type="checkbox"/></li> <li>Regard de bouclage : <input checked="" type="checkbox"/></li> <li>Regard de contrôle : <input type="checkbox"/></li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'eau stagnante sur le traitement ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dysfonctionnements observés au niveau du traitement ? <ul style="list-style-type: none"> <li>Si oui, préciser (colmatage, stagnation d'eau en surface, ...) :</li> </ul> </li> </ul>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Commentaires sur le traitement :	

<b>Impacts sur l'environnement</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>La filière présente - t'elle des risques pour la salubrité ? <ul style="list-style-type: none"> <li>Si oui, lesquels et pourquoi ?</li> </ul> </li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Nul <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Elevé
<ul style="list-style-type: none"> <li>La filière a-t' elle un impact négatif sur l'environnement ? <ul style="list-style-type: none"> <li>Si oui, lequel et pourquoi ?</li> </ul> </li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Nul <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Elevé

<b>Regard de répartition</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le regard de répartition est-il accessible ?</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> <li>Est-il affleurant ?</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dégradations constatées ? <ul style="list-style-type: none"> <li>Si oui, préciser :</li> </ul> </li> </ul>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecoulement correct au sein du regard ?</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne équirépartition des effluents ? (Vérification possible par mise en eaux du regard)</li> </ul>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> <li>Stagnation d'eaux dans le regard ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt de matière en fond de regard ?</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'odeurs ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Commentaires : Tous les départs de tranchées ne sont pas visible dans le regard (cf schéma, vu à la caméra). Légers dépôts dans le regard : à nettoyer.	

<b>Regard de bouclage</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le regard de bouclage est-il accessible ?</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présente-t-il des signes d'altération ? (affaissement, corrosion, fissure, déformation...) <ul style="list-style-type: none"> <li>Si oui, préciser :</li> </ul> </li> </ul>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'écoulement se fait-il correctement ?</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> <li>Stagnation d'eaux dans le regard ?</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt de matière en fond de regard ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'odeurs ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Commentaires : Départ d'une surverse dans le regard	

## Rejet des effluents

---

### Descriptif

Type de rejet : Surverse

Nature des eaux rejetées : Eaux prétraitées

#### Si rejet par dispersion

- Nombre de tranchée(s) : 1 Longueur : ? m Distance inter-tranchées :            m
- Présence de regard(s) de contrôle et de répartition ?
- L'infiltration fonctionne-t-elle correctement ?
- Présence d'odeurs ?

OUI  NON  ?  
 OUI  NON  ?  
 OUI  NON  ?

Commentaires sur le rejet par dispersion : Départ dans le regard de bouclage, pas de regard de fin

---

## Tarification

---

Le service est soumis à une redevance de 88 € T.T.C. fixée par délibération du 27 février 2020 (N° 1076-2020-34). Une facture vous sera envoyée à la suite de ce contrôle.

## Synthèse des principaux articles sur la réglementation de l'assainissement non collectif

### ➤ Les responsabilités de chacun

- **Article L2224-8 du code général des collectivités territoriales :** « [...] III. Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, la commune assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette mission consiste :

1° Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager et en une vérification de l'exécution. A l'issue du contrôle, la commune établit un document qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires ;

2° Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement.

« Les modalités d'exécution de la mission de contrôle, les critères d'évaluation de la conformité, les critères d'évaluation des dangers pour la santé et des risques de pollution de l'environnement, ainsi que le contenu du document remis au propriétaire à l'issue du contrôle sont définis par un arrêté des ministres chargés de l'intérieur, de la santé, de l'environnement et du logement.

Les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations d'assainissement non collectif ; elles effectuent ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut excéder huit ans.

Elles peuvent assurer, avec l'accord écrit du propriétaire, l'entretien, les travaux de réalisation et les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrits dans le document de contrôle.

Elles peuvent fixer des prescriptions techniques, notamment pour l'étude des sols ou le choix de la filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif. »

### ➤ Accessibilité des ouvrages

- **Article L1331-11 du Code de la Santé Publique :** Les agents du service d'assainissement ont accès aux propriétés privées :

[...]

2° Pour procéder, selon les cas, à la vérification ou au diagnostic des installations d'assainissement non collectif en application de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales ;

...

En cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions visées aux 1°, 2° et 3° du présent article, l'occupant est astreint au paiement de la somme définie à l'article L. 1331-8, dans les conditions prévues par cet article.

- **Article 15 de l'arrêté du 7 septembre 2009\* :** « Les installations, les boîtes de branchement et d'inspection doivent être fermées en permanence et accessibles pour assurer leur entretien et leur contrôle ».

### ➤ Evacuation

- **Article 11 de l'arrêté du 7 septembre 2009\* :** Les eaux usées traitées sont évacuées, selon les règles de l'art, par le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au traitement, au niveau de la parcelle de l'immeuble, afin d'assurer la permanence de l'infiltration, si sa perméabilité est comprise entre 10 et 500 mm/h.

- **Article 12 de l'arrêté du 7 septembre 2009\* :** Dans le cas où le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au traitement ne respecte pas les critères définis à l'article 11, les eaux usées traitées sont : (...)

- soit drainées et rejetées vers le milieu hydraulique superficiel après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur, s'il est démontré, par une étude particulière à la charge du pétitionnaire, qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable.

\* Arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub>, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012.

## ➤ Entretien des installations

- **Article 15 de l'arrêté du 7 septembre 2009\*** : « Les installations d'assainissement non collectif sont entretenues régulièrement par le propriétaire de l'immeuble et vidangées par des personnes agréées par le préfet [...], de manière à assurer :
  - Leur bon fonctionnement et leur bon état, notamment celui des dispositifs de ventilation et, dans le cas où la filière le prévoit, des dispositifs de dégraissage ;
  - Le bon écoulement et la bonne distribution des eaux usées prétraitées jusqu'au dispositif de traitement ;
  - L'accumulation normale des boues et des flottants et leur évacuation.

Les installations doivent être vérifiées et entretenues aussi souvent que nécessaires. La périodicité de vidange de la fosse toutes eaux doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50% du volume utile. »

## ➤ Traitement non conforme

- **Article 3 de l'arrêté du 6 mai 1996** : « Sont interdits les rejets d'effluents, même traités, dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle. »
- **Article 49 du Règlement sanitaire département de l'Isère** : « Sont interdits les rejets d'effluents, même traités, dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle. »
- **Article 13 de l'arrêté du 7 septembre 2009\*** : « Les rejets d'eaux usées domestiques, même traitées, sont interdits dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle profonde ».

## ➤ Non-conformité – Travaux à effectuer

- **Article L1331-1-1 du code de la santé publique** : « Le propriétaire fait procéder aux travaux prescrits par le document établi à l'issue du contrôle prévu au III de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales, dans un délai de quatre ans suivant la notification de ce document. »
- **Article L1331-6 du code de la santé publique** : « Faute par le propriétaire de respecter les obligations édictées aux articles L. 1331-1, L.1331-1-1, L.1331-4 et L. 1331-5, la commune peut, après mise en demeure, procéder d'office et aux frais de l'intéressé aux travaux indispensables. »
- **Article L1331-8 du code de la santé publique** : « Tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations prévues aux articles L.1331-1 à L.1331-7, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé au réseau ou équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire, et qui peut être majorée dans une proportion fixée par le conseil municipal dans la limite de 100% »

## ➤ Ventilation

- **Article 6 de l'Arrêté du 14 juin 1969** : « Les gaz de fermentation doivent être évacués de façon à n'occasionner aucun risque ni gêne à l'utilisateur et à son voisinage. »
- **Annexe 1 de l'arrêté du 6 mai 1996** : « Les fosses toutes eaux doivent être pourvues d'une ventilation constituée d'une entrée d'air et d'une sortie d'air située au-dessus des locaux habités, d'un diamètre d'au moins 100 millimètres ».
- **Annexe 1 de l'arrêté du 7 septembre 2009\*** : « Les fosses toutes eaux doivent être pourvues d'une ventilation constituée d'une entrée d'air et d'une sortie d'air, située en hauteur de sorte à assurer l'évacuation des odeurs, d'un diamètre d'au moins 100 millimètres ».

## **Les principaux textes réglementaires concernant l'assainissement non collectif**

\* Loi sur l'Eau du 3 Janvier 1992    \* Circulaire du 22 Mai 1997

\* Décret 94-469 du 3 Juin 1994    \* Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006

\* Arrêtés du 6 Mai 1996    \* Arrêtés du 7 Septembre 2009

\* DTU 64-1 de Mars 2007 "Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif

Page 9 | 12

\* Règlement de service d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de communes

## Conclusion du contrôle

Filière conforme ?	<input checked="" type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
Filière satisfaisante ?	<input checked="" type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
Filière inexistante ?	<input type="checkbox"/>	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
Filière non visible ?	<input type="checkbox"/>	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
Filière incomplète ?	<input type="checkbox"/>	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
Dégradations importantes constatées (colmatage, corrosion, effondrement, ...)?	<input type="checkbox"/>	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
Filière notablement sous-dimensionnée ?	<input type="checkbox"/>	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
Nuisances constatées (odeurs, écoulement sur terrain voisin, ...)?	<input type="checkbox"/>	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
Filière à l'origine d'une pollution et/ou d'un problème de salubrité publique ?	<input type="checkbox"/>	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON

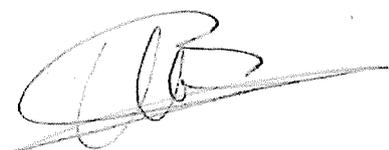
## Avis technique

Service de contrôle	
Nom du service	SPANC DES VALS DU DAUPHINE
Adresse	22 HOTEL DE VILLE CP : 38110 Commune : LA TOUR DU PIN
Téléphone	04 74 97 24 92

Proposition d'avis du contrôleur	<b>Conforme</b>
<p>Commentaires : Assainissement composé d'une fosse toutes eaux de 3 m<sup>3</sup> munie d'un préfiltre (à sortir et à nettoyer au jet tous les 6 mois) + 3 tranchées d'épandage de 14 m de long (dont 1 tranchée non visible dans le regard de répartition) + surverse dans le regard de bouclage.</p> <p>La fosse n'a jamais été vidangée depuis 2008, et le regard d'accès est sous la terre : l'entretien de l'assainissement est à faire.</p> <p>Une ventilation primaire est présente au toit. Il n'y a pas de ventilation secondaire : celle-ci doit être tirée en sortie de fosse et remontée en hauteur (sur le mur de clôture par exemple).</p> <p>Les eaux pluviales sont collectées indépendamment des eaux usées et s'infiltrent à la parcelle. En cas de vente d'une partie du terrain, les eaux de pluie devront être infiltrées sur la parcelle correspondant à la maison.</p> <p>Afin de ne pas accélérer les dégradations de la filière, il vous est fortement recommandé de poursuivre l'entretien régulier des éléments de l'installation.</p> <p>Si le propriétaire souhaite effectuer la modification de son installation, il lui appartiendra de contacter le service SPANC. Le propriétaire devra obligatoirement fournir une étude de sol dans le cas de la réhabilitation de son installation (cf. Art 16 du Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif).</p> <p>Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.</p>	

Date : 21/06/2021

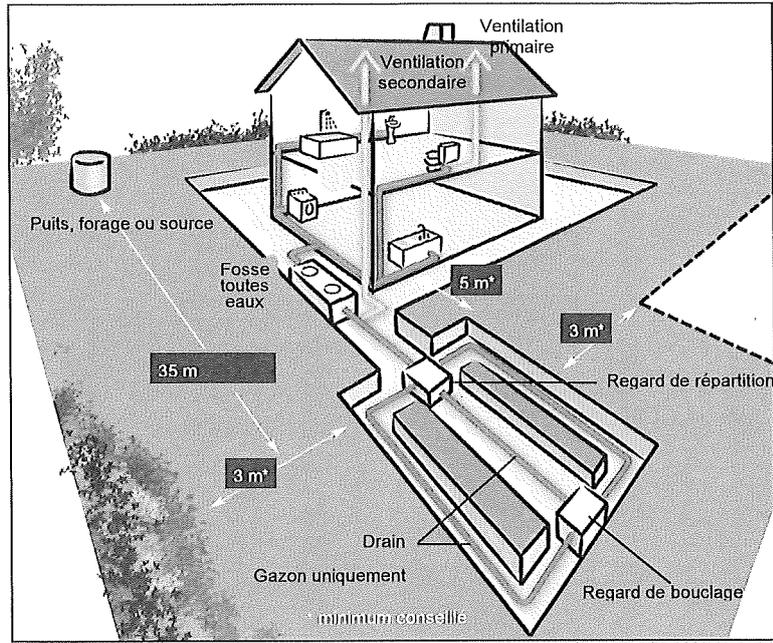
Nom et signature du contrôleur :  
Charlotte BIGAUT



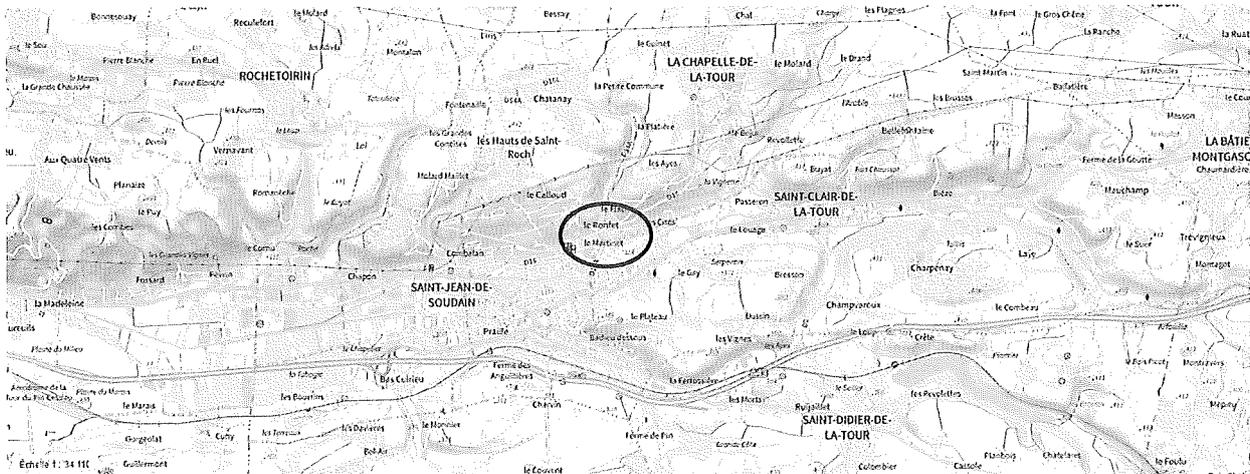
Par délégation de la Présidente,

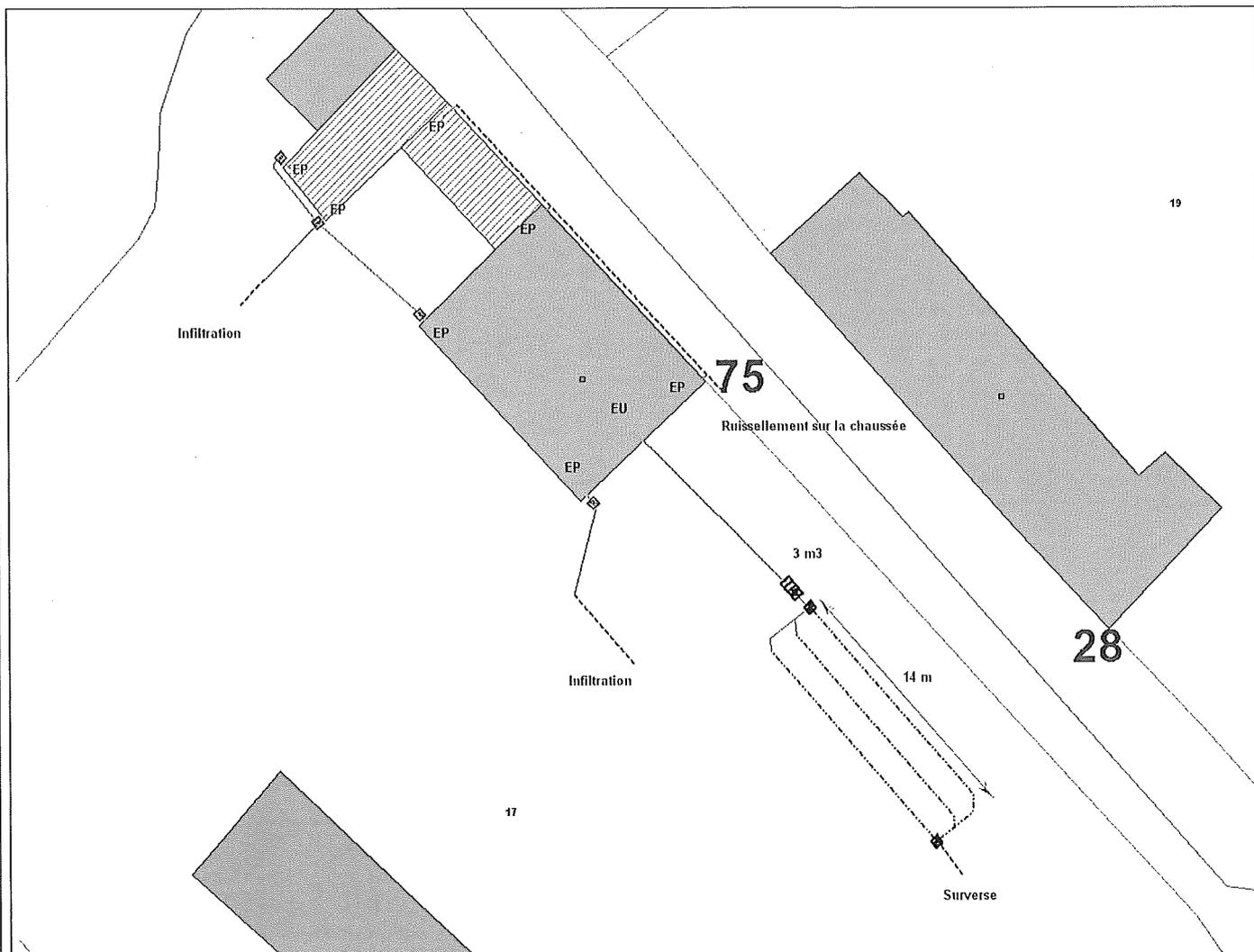
Responsable du service « Assainissement et études »  
Alexandre DOMINGO





*Schéma type d'une installation conforme  
la partie traitement n'est pas forcément un épandage souterrain  
il dépendra des caractéristiques du terrain*





Prétraitement/Exutoire	Traitement	Evacuation/Accessoires	Accessoires
Fosse Septique	Filtre compact	Drain	Ventilation
Fosse Etanche	Pattes d'araignées / d'oiés	Douche	Puits
Fosse Toutes Eaux	Lit d'épandage	Evier	Regard eaux vannes (rouge)
Pré-filtre	Lit filtrant drainé à flux horizontal	Lave-linge	Regard eaux pluviales (bleu)
Bac à graisses	Lit filtrant drainé à flux vertical	WC	Sondage à la tarière
Microstation	Lit filtrant non drainé à flux vertical	Baignoire	SDB Salle de bains
Puisard	Terte Drainé	Pompe	EM Eaux ménagères
Cana eaux pluviales (bleu)	Terte Non Drainé	Sanibroyeur	EV Eaux vannes
Cana eaux usées (marron)	Filtre à cheminement lent	Plateau absorbant	Tranchées d'épandage
Mare (bleue)	Filtre bactérien percolateur		